

DÉPARTEMENT
NIEVRE
CANTON
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
COMMUNE
COSNE-COURS-SUR-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° DD/2020/12/084

Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

09/12/2020

**FIXATION  
DES TARIFS MUNICIPAUX  
Pour l'année 2021**

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU, le code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 décidant de donner délégation au Maire pendant la durée de son mandat pour assurer les tâches de gestion courante énumérées aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales.

### ARRETE

**ARTICLE UNIQUE** : Les tarifs municipaux figurant en annexe seront applicables sauf indications contraires mentionnées à chaque rubrique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Fait à Cosne-Cours-sur-Loire, le neuf décembre deux mille vingt.

SOUS-PREFECTURE  
DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Reçu le - 9 DEC. 2020

au contrôle de légalité

Le Maire

Daniel GILLONNIER

